

De Pat Mencke

Au Comité des finances

Le présent mémoire concerne la loi appelée Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) ainsi que l'accord intergouvernemental (AIG) entre les États-Unis et le Canada.

Je suis d'abord et avant tout de citoyenneté canadienne. J'ai obtenu la résidence permanente au Canada, dans la catégorie des travailleurs qualifiés. Depuis 2004, je vis, je travaille, je vote et je possède des biens immobiliers au Canada. À l'heure de la FATCA et de l'AIG, c'est un véritable malheur que d'être considéré comme un citoyen américain.

J'ai pris rendez-vous au consulat des États-Unis, à Vancouver, au mois de juin. Le but de la rencontre et d'établir les détails de ma RENONCIATION à la citoyenneté américaine, pour avoir prêté serment de citoyenneté canadienne en 2008 dans ce but précis. Cette renonciation pourrait me donner une certaine protection contre l'ingérence de l'IRS et du gouvernement américain dans les affaires canadiennes. Après la renonciation, je perdrai la citoyenneté américaine et je conserverai la citoyenneté canadienne seulement. Heureusement, l'IRS considère que je ne fais pas partie de la catégorie des riches. Sur le plan financier, je ne suis pas dans une catégorie assujettie à la taxe d'expatriation américaine. Peut-être cette taxe a-t-elle pour but de réduire l'énorme dette des É.-U.

Qu'en est-il des quelques un million de Canadiens malchanceux qui ont des liens avec les É.-U.? Le fait de donner à l'ARC des renseignements financiers sur des citoyens canadiens pour qu'elle les transmette à l'IRS semble porter atteinte à leurs droits garantis par la Charte. Cela s'apparente assurément à de la discrimination fondée sur l'origine nationale.

Il se pourrait aussi que les États-Unis violent le droit international, en imposant des lois américaines à d'autres pays, y compris le Canada. Exception faite de l'Érythrée, les É.-U. sont le seul pays dans le monde à imposer des résidents d'autres pays. Dans un

monde où l'imposition est déterminée en fonction de la résidence, les États-Unis pratiquent une fiscalité fondée sur la citoyenneté à l'égard de citoyens d'autres pays, des citoyens canadiens en l'occurrence.

La souveraineté canadienne doit être protégée contre l'application de la FATCA américaine dans notre grand pays. J'appuie l'amendement proposé par Lynne Swanson et Maple Sandbox.

*« Nonobstant toute disposition de la loi ou de l'accord, pour tous les cas visés par la loi ou l'accord, les termes "personne des États-Unis" et "personne désignée des États-Unis" excluront toute personne qui, ayant le statut de citoyen ou de résident permanent du Canada, réside habituellement au Canada. »*

Il est temps que le Canada adopte une position ferme sur cette question et qu'il ne cède pas devant cette menace à la souveraineté canadienne. Il est temps que le Canada protège les droits de tous ses citoyens, y compris ceux que l'IRS pourrait considérer comme des personnes des États-Unis.

Sincères salutations.

Pat Mencke

Titulaire de la citoyenneté canadienne